



Envoyé en préfecture le 10/02/2025  
Reçu en préfecture le 10/02/2025  
Publié le  
ID : 033-213300700-20250206-20257-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

**Etaient absent excusé :** Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck MEYRE

**Secrétaire de séance :** Audrey JOLLY

**DELIB\_2025/7\_Domaine et Patrimoine**

**Modification des modalités de location et des prix de la salle polyvalente**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21 et L.2122-22, VU la délibération du 23 avril 2009 le Conseil Municipal a décidé de la mise en service de la salle Polyvalente dénommée « Le Courtiou », située Allée des Ajoncs à Brach, d'adopter le règlement d'utilisation et le contrat de location, et a fixé les tarifs d'utilisation révisables annuellement.

VU la délibération DELIB\_2024/29\_Domaine et Patrimoine du 21 mai 2024 concernant la modification des prix de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire,

**EXPLIQUE** que suite à la réunion toutes commissions du 10 décembre 2024, il a été décidé à l'unanimité qu'à partir du 6 février 2025 l'état des lieux d'entrée et de sortie de la salle polyvalente sera réalisé par les agents de la commune de Brach et que la location se fera du vendredi au lundi avec un tarif pour le week-end,

**PROPOSE** de modifier le règlement et le contrat de location comme suit :

- La salle sera louée pour le week-end du vendredi au lundi,
- S'il y a un jour férié un lundi ou un vendredi, l'état des lieux du vendredi se fera le jeudi et l'état des lieux du lundi se fera le mardi,
- L'état des lieux aura lieu avant 18h00 le vendredi et jusqu'à 18h00 le lundi,
- Les associations utilisatrices de la salle polyvalente seront soumises à un état des lieux d'entrée et de sortie et devront signer le règlement de location avant chaque utilisation,
- Tous les locataires devront signer le règlement avec la mention « lu et approuvée ».

**PROPOSE** les tarifs d'utilisation comme suit :

Les tarifs sont fixés en fonction du but et du destinataire de la manifestation.

Les horaires de mise à disposition de la salle sont précisés lors de la signature du contrat de location.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250206-20257-DE

S'LO

- Location par la Mairie de Brach et associations Brachaises :
- Personnes privées contribuables Brachaises :
- Personnes privées hors commune de Brach :

Gratuité  
350 € du vendredi au lundi  
800 € du vendredi au lundi

Seront facturées les chaises cassées pour 70€ et les tables cassées pour 200 €

Ces tarifs sont révisables annuellement, ils entreront en vigueur à partir du 06 février 2025 pour les personnes n'ayant pas déjà signées leur contrat de location.

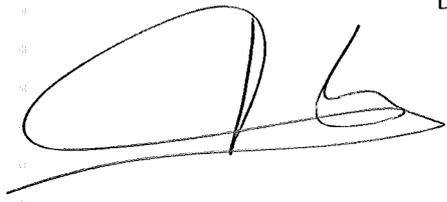
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**D'APPROUVER** la modification du règlement et la modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
A.JOLLY



Le Maire,  
D.PHOENIX

